Région Bretagne

Communiqué de presse

Vendredi 30 mars 2012

académie Rennes
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction interrégionale de la Mer
NORD-ATLANTIQUE MANCHE-OUEST

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional

Mieux faire connaître la mer aux jeunes Bretons : le défi est lancé !

La mer est un pilier de l'économie régionale qui offre de nombreuses perspectives d'avenir. C'est pourquoi, loin des clichés et des images d'Epinal, il est important de donner aux jeunes Bretons une véritable culture de la mer et de l'économie maritime. A l'occasion de sa session du 29 mars, le Conseil régional a voté le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans ce sens. Explications.

Première région maritime de France, la Bretagne est particulièrement liée à la mer, qui génère **près de 100 000 emplois directs** sur son territoire. Or, une étude* réalisée au cours de l'année 2010 auprès de 350 collégiens, lycéens et jeunes en insertion professionnelle, a montré que leur représentation personnelle de la mer pouvait être bien éloignée de la réalité.

L'étude a aussi laissé apparaître que la vision des usages et activités maritimes est plus riche dès lors que le collégien ou le lycéen a déjà eu un rapport réel avec le milieu maritime : liens familiaux, amicaux, pratique de la mer, rencontres, contacts avec des professionnels...

Par conséquent, pour **renforcer la culture maritime** des jeunes et leur donner la mesure des **perspectives d'avenir** qu'elle peut leur offrir, il est nécessaire de **favoriser les rencontres entre ce public et les acteurs du secteur maritime**. C'est l'objet de l'**appel à manifestation d'intérêt voté** aujourd'hui, auxquels pourront répondre les établissements d'enseignement, les structures socioprofessionnelles ou les associations qui le souhaitent, avant le 21 mai prochain.

Une volonté politique forte

Permettre aux jeunes Bretonnes et Bretons d'avoir une meilleure connaissance des usages économiques et des activités maritimes en Bretagne, c'est à la fois, pour la Région, répondre aux **objectifs de sa politique** en faveur d'un **développement durable du secteur maritime** et de **son projet pour la jeunesse**. La réalisation de cet appel à projets concrétise ainsi l'un des **engagements n° 44 de la Charte régionale d'engagement pour la Jeunesse**, votée à la rentrée 2011.

Cohérent avec la volonté nationale, affirmée dans le « Grenelle de la Mer », de renforcer l'éducation maritime, l'appel à projets est lancé **en partenariat avec le Rectorat d'Académie** et la **Direction Interrégionale de la Mer « Nord Atlantique-Manche Ouest »**.

*voir en dernière page

© Patrick Forget

© Patrick Forget

© Fred Tanneau

Mieux connaître la mer, pour les jeunes, c'est mesurer les nombreuses perspectives d'avenir qu'elle offre en Bretagne. Pour plus d'infos, rdv sur *www.bretagne.fr*

Contacts : Odile Bruley - Caroline Deghorain - Adriana Pigeon
Accueil presse : 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

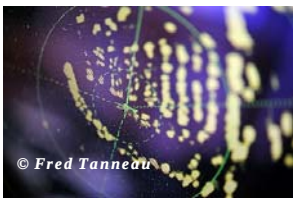

Appel à manifestation d'intérêt « Les jeunes et la mer »

Mode d'emploi

➢ Objectif

Renforcer la culture maritime des jeunes Bretons et leur permettre d'avoir une meilleure connaissance des usages économiques et des activités maritimes en Bretagne.

➢ Pour quels projets ?

Pour des projets qui aident les jeunes Bretons – classes de primaire, collège ou lycée - à prendre conscience du rôle de la mer en tant qu'espace productif pour notre territoire, à travers toutes les activités qui lui sont liées.

• Les propositions de projet s'inscriront dans l'un des deux axes suivants :

- un axe thématique. Le thème retenu est « le navire », point commun entre la quasi-totalité des activités en mer qui fait le lien entre tous les usages. L'objectif est de faire mieux connaître les navires qui naviguent au large des côtes bretonnes.
- un axe « libre », ouvert à toutes les opérations entrant dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

• Les propositions de projet doivent veiller à proposer une découverte des activités maritimes selon une **entrée large**, et sous leur **angle économique** (les dimensions « loisirs », patrimoine culturel ou naturel n'entrent pas dans le périmètre de cet appel à manifestation d'intérêt).

• Les propositions doivent être construites sur la base d'un **partenariat**, ou autre forme d'association, **avec les établissements scolaires** et **en lien avec les acteurs socioprofessionnels**.

Une attention particulière devra être portée :

- à l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- à la mixité sociale, en prenant en en compte les publics les plus éloignés de la mer.

➢ Sous quelle forme ?

L'appel à manifestation d'intérêt ne prédétermine **aucune forme particulière** pour les propositions de projet. Il peut s'agir, par exemple, de rencontres, de visites, d'expositions, de développement de matériel à visée pédagogique etc (Sont exclus les salons de recrutement, les salons qui présentent des formations et, plus globalement, les opérations dont l'objectif est directement l'orientation professionnelle ou le recrutement).

L'appel à manifestation d'intérêt permettra par la suite de proposer aux acteurs sectoriels de se rapprocher, le cas échéant, pour vérifier la pertinence de construire un projet collectif. De même, il offrira la possibilité d'inviter les porteurs d'initiatives de même nature à se rapprocher pour leur garantir une couverture territoriale et une portée suffisante.

➢ Pour quels porteurs de projet ?

Etablissements d'enseignement, structures socio-professionnelles ou associations en lien avec la thématique évoquée. Il peut aussi s'agir de collectivités territoriales (ou de leur groupement). Les porteurs de projets doivent être établis sur le territoire régional.

Les structures et personnes intéressées sont invitées à adresser à la Région Bretagne une présentation rapide de leur projet ou idée pour **le 21 mai 2012 – 17h.**
Ces réponses ne doivent pas dépasser 10 pages. Les dossiers comprendront :

- une présentation du porteur du projet et l'intitulé du projet ;
- le partenariat envisagé ;
- une description du projet : objectifs, opérations prévues, calendrier de réalisation, résultats attendus ;
- une évaluation des moyens nécessaires ;
- les outils d'évaluation et de suivi de l'opération.

Les dossiers doivent être envoyés sous pli à l'adresse suivante :

AMI « Les Jeunes et la Mer »
Région Bretagne

Direction de la mer, du développement maritime et du littoral
283, Avenue du Général Patton CS 21101 - Rennes Cedex 7

Ou par mail, en indiquant dans le titre du mail « AMI Les jeunes et la mer »,
à spomar@region-bretagne.fr et à francoise.kermarec@region-bretagne.fr.

Appel à manifestation d'intérêt « Les jeunes et la mer »

Ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes Bretons

Une étude commandée par la Région et le Rectorat d'Académie de Rennes et réalisée au cours de l'année 2010 a montré que, sans avoir été confrontée à la réalité, la représentation personnelle de la mer, pour les jeunes Bretons, est riche en stéréotypes et ne tient pas compte de toutes les perspectives d'avenir qu'elle peut leur proposer. Il s'agit donc aujourd'hui, de les ouvrir à de nouveaux horizons.

Suivant l'étude, la représentation visuelle qu'ont les jeunes Bretons de la mer s'articule principalement autour de trois grandes catégories :

- des éléments plutôt neutres : climat, paysages, patrimoine naturel et culturel ;
- des éléments positifs : loisirs, vacances, liberté, dépaysement ;
- des éléments négatifs : dangers, pollution et dégradation de la mer.

Les usages et les activités économiques sont ainsi absents de l'évocation spontanée, sauf s'ils intègrent une de ces trois catégories : par exemple, le nautisme autour des loisirs, la pêche autour du danger, le transport maritime autour de la pollution.

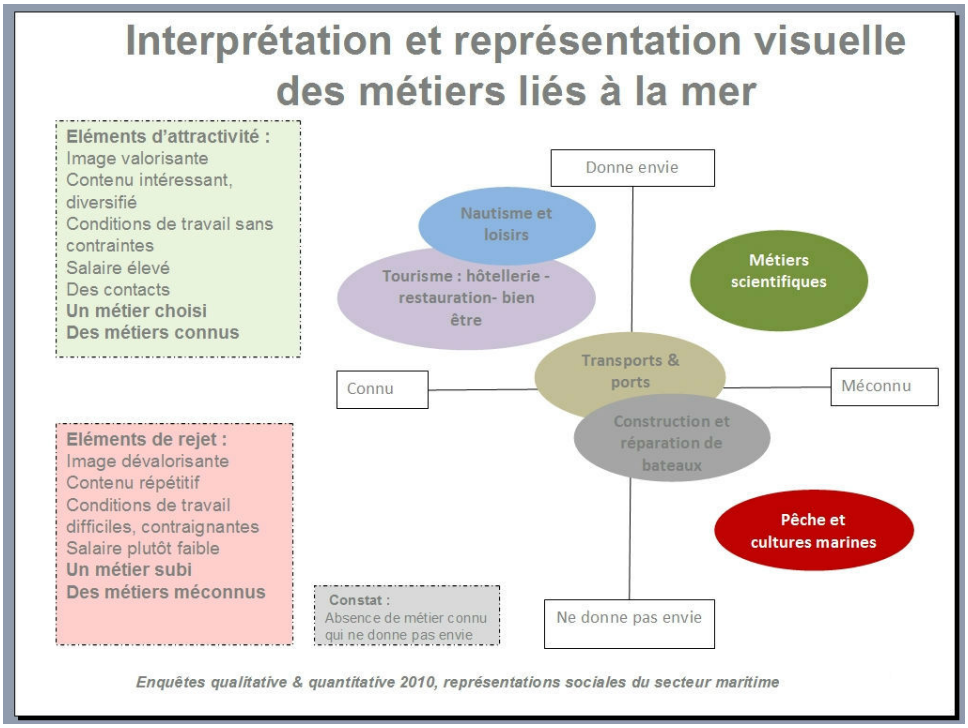

Pour certaines filières, il ne s'agit pas que de stéréotypes : la dangerosité par exemple, peut être réelle. Et les approches diffèrent en fonction des secteurs, mais les clichés sont ancrés très tôt dans les consciences.

Un constat : l'attirance des métiers est liée à la connaissance et la pratique de la mer. D'où le lancement de l'AMI aujourd'hui.

Renseignements :

Région Bretagne / Direction de la mer
Françoise Kermarec : francoise.kermarec@region-bretagne.fr

Direction Interrégionale de la Mer – Nord Atlantique Manche Ouest
Isabelle Chevalier : Isabelle.Chevalier@developpement-durable.gouv.fr

Rectorat
Jean-François Tribot : jean-francois.tribot@ac-rennes.fr